



Accusé de réception du memento de l'organisateur d'une manifestation publique et d'un événement

Entre

D'une part :

L'administration communale de Chaumont-Gistoux, sise rue Colleau 2 à 1325 Chaumont-Gistoux, représentée par Monsieur Luc Decorte, Bourgmestre, et Monsieur Bernard André, Directeur général;

Et,

D'autre part :

Nom et forme juridique :

Adresse complète :

Représentée par Mme/Mr _____, _____ (fonction)

G.S.M. : _____ Adresse e-mail : _____

Ci-après dénommée « l'organisateur » ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article unique - Objet

- §1. L'organisateur, accuse bonne réception du memento de l'organisateur de manifestation publique temporaire et d'événement de petite ampleur, il s'engage à en prendre connaissance et à respecter toutes les prescriptions afférentes au type de manifestation ou d'événement qui le concerne.
- §2. L'organisateur s'engage, également à rester joignable par téléphone, au numéro repris dans le cadre ci-dessus, durant l'événement et à tenir à disposition du fonctionnaire compétent, susceptible de se présenter sur place, les attestations de conformité et de bon fonctionnement évoquées dans le document.

Fait à , le , en double exemplaire, dont un remis à l'organisateur,

Pour l'Administration communale de Chaumont-Gistoux,

Le Directeur général

Le Bourgmestre

Bernard ANDRE

Luc DECORTE

Pour l'organisateur (pour accord et réception du memento de l'organisateur),

Date et signature de l'organisateur :